COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.6.2025
COM(2025) 213 final

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de Chypre

{SWD(2025) 213 final}

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de Chypre

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) nº 1466/97[1] du Conseil, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu le règlement (UE) nº 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques[2], et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

Considérations générales

(1) Le règlement (UE) 2024/1263, entré en vigueur le 30 avril 2024, précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui vise à promouvoir des finances publiques saines et durables, une croissance durable et inclusive et la résilience au moyen de réformes et d'investissements, ainsi qu'à prévenir les déficits publics excessifs. Le règlement dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et

[1] JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj.
[2] JO L 306 du 23.11.2011, p. 25, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2011/1176/oj.

exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre. En outre, le règlement encourage les États membres à s'approprier la politique budgétaire et axe davantage celle-ci sur le moyen terme, tout en visant une application plus efficace et plus cohérente des règles. Chaque État membre doit présenter au Conseil et à la Commission un plan budgétaire et structurel national à moyen terme, contenant ses engagements en matière budgétaire, de réforme et d'investissement sur un horizon de quatre ou cinq ans, selon la durée de la législature nationale. La trajectoire des dépenses nettes[3], dans chacun de ces plans, doit être conforme aux exigences du règlement, et notamment aux obligations de placer ou de maintenir la dette publique sur une trajectoire descendante plausible avant la fin de la période d'ajustement, ou de la maintenir à des niveaux prudents inférieurs à 60 % du produit intérieur brut (PIB) et de ramener et/ou de maintenir le déficit public en dessous de la valeur de référence de 3 % du PIB prévue par le traité à moyen terme. Lorsqu'un État membre s'engage à mettre en œuvre un ensemble pertinent de réformes et d'investissements conformément aux critères énoncés dans le règlement, la période d'ajustement peut être prolongée de trois ans au maximum.

(2) Le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil[4], qui a établi la facilité pour la reprise et la résilience (ci-après la «facilité»), est entré en vigueur le 19 février 2021. La facilité apporte un soutien financier aux États membres, créant une impulsion budgétaire financée par l'Union, pour la mise en œuvre de réformes et d'investissements. Conformément aux priorités du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, la facilité favorise la reprise économique et sociale par la mise en œuvre de réformes et d'investissements durables tendant, en particulier, à promouvoir les transitions écologique et numérique et à rendre les économies des États membres plus résilientes. Elle contribue également à renforcer les finances publiques et à stimuler la croissance et la création d'emplois à moyen et à long termes, à renforcer la cohésion territoriale au sein de l'Union et à soutenir la poursuite de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

(3) Le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil[5] (ci-après le «règlement REPowerEU»), adopté le 27 février 2023, vise à affranchir progressivement l'Union de sa dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles russes. Cet effort contribue à garantir la sécurité énergétique de l'Union en diversifiant son approvisionnement énergétique et en augmentant son utilisation des énergies renouvelables, ses capacités de stockage de l'énergie et son efficacité énergétique. Chypre a ajouté un chapitre REPowerEU à son plan national pour la

---

3 Aux termes de l'article 2, point 2), du règlement (UE) 2024/1263, on entend par «dépenses nettes», les dépenses publiques, déduction faite des i) dépenses d'intérêts; ii) des mesures discrétionnaires en matière de recettes; iii) des dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes provenant de fonds de l'Union; iv) des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés par l'Union; v) des éléments cycliques des dépenses liées aux indemnités de chômage; et vi) des mesures ponctuelles et autres mesures temporaires.

4 Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

5 Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) nº 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).

reprise et la résilience, afin de financer des réformes et des investissements clés qui contribueront à la réalisation des objectifs REPowerEU.

(4) Le 17 mai 2021, Chypre a présenté à la Commission son plan national pour la reprise et la résilience, conformément à l'article 18, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/241. En vertu de l'article 19 de ce règlement, la Commission a évalué la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence du plan pour la reprise et la résilience selon les lignes directrices concernant l'évaluation figurant à l'annexe V dudit règlement. Le 20 juillet 2021, le Conseil a adopté sa décision d'exécution relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour Chypre[6], laquelle a été modifiée le 8 décembre 2023 en vertu de l'article 18, paragraphe 2, du règlement pour actualiser la contribution financière maximale au titre du soutien financier non remboursable, ainsi que pour inclure le chapitre REPowerEU[7]. La libération des tranches est subordonnée à l'adoption d'une décision de la Commission, conformément à l'article 24, paragraphe 5, du règlement, indiquant que Chypre a atteint de manière satisfaisante les jalons et cibles pertinents établis dans la décision d'exécution du Conseil. Les jalons et cibles ne peuvent être considérés comme atteints de manière satisfaisante qu'en l'absence de régression sur les jalons et cibles de la même réforme ou du même investissement précédemment atteints.

(5) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, sur recommandation de la Commission, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de Chypre[8]. Ce plan, présenté conformément à l'article 11 et à l'article 36, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2024/1263, couvre la période 2025-2028 et présente un ajustement budgétaire réparti sur quatre ans.

(6) Le 26 novembre 2024, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire 2025 de Chypre. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) nº 1176/2011, le rapport 2025 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel Chypre est mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro et une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2025, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro[9] le 13 mai 2025 et le rapport conjoint sur l'emploi le 10 mars 2025.

(7) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'UE sur les cinq prochaines années. La boussole met en évidence les trois impératifs de transformation pour une croissance économique durable: i) l'innovation; ii) la décarbonation et la compétitivité; et iii) la sécurité. Afin de combler le déficit d'innovation, l'UE entend

---

6 Décision d'exécution du Conseil du 20 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour Chypre (10686/2021).

7 Décision d'exécution du Conseil du 8 décembre 2023 modifiant la décision d'exécution du 20 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour Chypre (15571/2024).

8 Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel à moyen terme de Chypre, JO C/2025/10/2.

9 Recommandation du Conseil du 13 mai 2025 concernant la politique économique de la zone euro (JO C, C/2025/2782, 13.5.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2782/oj).

favoriser l'innovation industrielle, soutenir la croissance des jeunes entreprises au moyen d'initiatives telles que la stratégie de l'UE en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion, et promouvoir l'adoption de technologies avancées comme l'intelligence artificielle et l'informatique quantique. Poursuivant l'objectif d'un verdissement de l'économie, la Commission a présenté un plan d'action global pour une énergie abordable et un pacte pour une industrie propre, visant à garantir que la transition vers une énergie propre reste efficace par rapport à son coût et propice à la compétitivité, en particulier pour les secteurs à forte intensité énergétique, et constitue un moteur de croissance. Afin de réduire ses dépendances excessives et d'accroître sa sécurité, l'Union est déterminée à renforcer ses partenariats commerciaux mondiaux, à diversifier ses chaînes d'approvisionnement et à sécuriser son accès aux matières premières critiques et aux sources d'énergie propres. La mise en œuvre de ces priorités s'appuie sur des catalyseurs horizontaux, à savoir la simplification de la réglementation, l'approfondissement du marché unique, le financement de la compétitivité et d'une union de l'épargne et des investissements, la promotion des compétences et d'emplois de qualité, et une meilleure coordination des politiques de l'UE. La boussole pour la compétitivité est alignée sur le Semestre européen, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.

(8) En 2025, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité. La pleine mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience reste essentielle à la réalisation des priorités stratégiques du Semestre européen, car ces plans permettent aux pays concernés de relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées ces dernières années. Ces recommandations par pays conservent leur pertinence pour l'évaluation des plans pour la relance et la résilience modifiés conformément à l'article 21 du règlement (UE) 2021/241.

(9) Les recommandations par pays de 2025 pointent les grands défis de politique économique auxquels les mesures prévues dans les plans pour la reprise et la résilience répondent insuffisamment, en tenant compte des défis pertinents déjà mis en évidence dans les recommandations par pays de 2019 à 2024.

(10) Le 4 juin 2025, la Commission a publié le rapport 2025 pour Chypre. Ce rapport évalue les progrès accomplis par ce pays dans les suites données aux recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées et fait le point de la mise en œuvre, par Chypre, de son plan pour la reprise et la résilience. Sur la base de cette analyse, il mentionne les défis les plus pressants auxquels Chypre est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par Chypre dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

(11) La Commission a procédé à un bilan approfondi en vertu de l'article 5 du règlement (UE) nº 1176/2011 pour Chypre. Les principales conclusions de l'évaluation par la Commission, aux fins dudit règlement, des vulnérabilités macroéconomiques de

Chypre ont été publiées le 13 mai 2025[10]. Le 4 juin 2025, la Commission a conclu que Chypre connaissait des déséquilibres macroéconomiques. Plus précisément, les vulnérabilités liées à la dette extérieure et privée diminuent, en partie en raison de la forte croissance économique, et la réduction de la dette publique est en outre soutenue par des excédents budgétaires constants; le déficit de la balance courante reste élevé. Chypre a réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de mesures visant à remédier à ses vulnérabilités. L'endettement des ménages et des sociétés non financières a reculé en pourcentage du PIB grâce, principalement, aux importants effets de dénominateur dus à la forte croissance du PIB nominal. Une part importante de la dette des entreprises est détenue par des entités ad hoc dont les prêteurs sont situés en dehors de Chypre et qui présentent des risques limités pour l'économie. En outre, les prêts non performants détenus par les banques diminuent fortement à la suite de ventes, d'abandons et de remboursements. Les prêts non performants détenus par des sociétés d'acquisition de crédit diminuent également, ce qui contribue à la poursuite du désendettement. La dette publique diminue rapidement et Chypre devrait conserver des excédents budgétaires. Bien qu'il se soit réduit en 2024, le déficit de la balance courante reste élevé et ne devrait s'améliorer que de manière marginale; la position extérieure globale nette reste très négative, mais la présence d'entités ad hoc sans liens directs réels avec l'économie domestique y est pour beaucoup. Chypre progresse dans la mise en œuvre des politiques destinées à remédier à ses vulnérabilités. En particulier, le cadre en matière de saisies est devenu pleinement opérationnel en 2024 et la législation visant à faciliter la résolution des prêts non performants devrait réduire l'endettement des ménages et stimuler leur épargne.

Évaluation du rapport d'avancement annuel

(12) Le 21 janvier 2025, le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux suivants pour les dépenses nettes de Chypre: 6,0 % en 2025, 5,0 % en 2026, 5,4 % en 2027 et 4,3 % en 2028, ce qui correspond à des taux de croissance cumulés maximaux calculés par rapport à l'année 2023 de 8,9 % en 2025, de 14,3 % en 2026, de 20,5 % en 2027 et de 25,7 % en 2028. Le 30 avril 2025, Chypre a présenté son rapport d'avancement annuel[11] sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux grands défis recensés dans les recommandations par pays du Semestre européen. Ce rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par Chypre sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.

(13) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a recommandé d'activer de manière coordonnée la clause dérogatoire nationale du pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE en vue d'une augmentation rapide et significative des dépenses de défense, et cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025.

---

10 SWD(2025) 68 final.

11 Les rapports d'avancement annuels 2025 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en

(14) D'après les données validées par Eurostat[12], l'excédent public de Chypre a augmenté, passant de 1,7 % du PIB en 2023 à 4,3 % en 2024, tandis que la dette publique a été ramenée de 73,6 % du PIB à la fin de 2023 à 65,0 % à la fin de 2024. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à un taux de croissance des dépenses nettes de 2,9 % en 2024. Dans le rapport d'avancement annuel, Chypre estime à 3,2 % la croissance des dépenses nettes en 2024. La Commission estime que la croissance des dépenses nettes a été inférieure à celle indiquée dans le rapport d'avancement annuel. La différence entre les calculs de la Commission et les estimations des autorités nationales est due à des dépenses totales inférieures et à des déductions supérieures pour le cofinancement national des programmes de l'UE, fondées sur des données disponibles plus récentes[13]. D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire[14], qui inclut à la fois les dépenses financées au niveau national et les dépenses financées par l'UE, était restrictive, de 1,9 % du PIB, en 2024.

(15) D'après le rapport d'avancement annuel, le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires de Chypre prévoit une croissance du PIB réel de 3,1 % tant en 2025 qu'en 2026, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 1,9 % en 2025 et à 2,1 % en 2026. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 3,0 % en 2025 et de 2,5 % en 2026, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,0 % tant en 2025 qu'en 2026.

(16) Le rapport d'avancement annuel annonce une diminution de l'excédent public à 3,5 % du PIB en 2025, tandis que le ratio de la dette publique au PIB devrait diminuer pour s'établir à 57,4 % d'ici à la fin de 2025. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 6,8 % en 2025. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur un excédent public de 3,5 % du PIB en 2025. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 7,3 % en 2025. Ces projections de la croissance des dépenses nettes plus élevées que celles du rapport d'avancement annuel s'expliquent par le fait que la Commission, bien que partant d'une base plus faible, s'attend à une augmentation légèrement plus soutenue de la croissance des dépenses nettes en 2025. Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, qui inclut à la fois les dépenses financées au niveau national et les dépenses financées par l'UE, devrait être expansionniste, de 1,1 % du PIB, en 2025. Le ratio de la dette publique au PIB devrait diminuer pour s'établir à 58,0 % d'ici à la fin de 2025. La diminution du ratio de la dette au PIB en 2025 reflète principalement l'excédent public élevé et une croissance économique solide.

---

12 Eurostat, Euro-indicateurs, 22.4.2025.

13 Les chiffres de la Commission pour 2024 sont fondés sur des données effectives issues de la notification budgétaire d'avril 2025, tandis que les autorités nationales s'appuient sur des données antérieures.

14 L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. L'orientation budgétaire correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes, et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et d'autres fonds de l'UE.

(17) D’après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, des dépenses publiques représentant 1,1 % du PIB devraient être financées par un soutien non remboursable («subventions») de la facilité pour la reprise et la résilience en 2025, contre 0,4 % du PIB en 2024. Les dépenses financées par un soutien non remboursable de la facilité pour la reprise et la résilience permettent des investissements de qualité et des réformes de nature à améliorer la productivité qui n’ont pas d’incidence directe sur le solde et la dette publics de Chypre.

(18) Les dépenses publiques de défense de Chypre se sont élevées à 1,7 % du PIB en 2021, à 1,5 % du PIB en 2022 et à 1,9 % du PIB en 2023[15]. Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, elles devraient représenter 1,4 % du PIB tant en 2024 qu’en 2025, ce qui correspond à une baisse de 0,3 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021.

(19) Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, les dépenses nettes de Chypre devraient augmenter de 7,3 % en 2025 et leur croissance cumulée devrait s’élever à 10,4 % sur 2024 et 2025. Toujours d’après les mêmes prévisions, la croissance des dépenses nettes de Chypre en 2025 devrait être supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart[16] de 0,5 % du PIB en termes annuels. Si l’on considère conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes devrait lui aussi être supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 0,5 % du PIB. L’écart prévu dépasse le seuil de 0,3 % du PIB pour l’écart annuel, mais ne dépasse pas le seuil de 0,6 % du PIB pour l’écart cumulé. Dans l’ensemble, cela signifie qu’il existe un risque d’écart par rapport à la croissance maximale recommandée des dépenses nettes lorsque les données réelles pour 2025 seront disponibles au printemps prochain.

(20) Le rapport d’avancement annuel annonce une augmentation de l’excédent public à 3,7 % du PIB en 2026, tandis que le ratio de la dette publique au PIB devrait diminuer pour s’établir à 52,6 % d’ici à la fin de 2026. Après 2026, selon ce rapport, l’excédent public devrait se maintenir à 3,7 % du PIB en 2027 et 2028. Après 2026, le ratio de la dette publique au PIB devrait quant à lui reculer à 48,4 % en 2027, puis à 43,3 % en 2028. Sur la base des mesures connues à la date d’arrêté des prévisions, les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur un excédent public de 3,4 % du PIB en 2026. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 5,4 % en 2026. D’après les estimations de la Commission, l’orientation budgétaire, qui inclut à la fois les dépenses financées au niveau national et les dépenses financées par l’UE, devrait être restrictive, de 0,6 % du PIB, en 2026. Selon la Commission, le ratio de la dette publique au PIB devrait diminuer pour s’établir à 51,9 % d’ici à la fin de 2026. La diminution du ratio de la dette au PIB en 2026 reflète principalement l’excédent public élevé ainsi qu’une croissance économique solide.

Principaux défis

(21) Conformément à l’article 19, paragraphe 3, point b), du règlement (UE) 2021/241, et à l’annexe V, critère 2.2, dudit règlement, le plan pour la reprise et la résilience prévoit

[15] Eurostat, dépenses publiques ventilées selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

[16] À partir de 2026, ces chiffres figureront dans le compte de contrôle prévu à l’article 22 du règlement (UE) 2024/1263.

un vaste ensemble de réformes et d'investissements qui se renforcent mutuellement et qui doivent être mis en œuvre d'ici à 2026. Ceux-ci doivent permettre au pays de relever efficacement l'ensemble, ou une partie significative, des défis recensés dans les recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées. Dans ce délai serré, il est essentiel que Chypre parachève la mise en œuvre effective de son plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU, pour renforcer sa compétitivité à long terme par les transitions écologique et numérique, tout en veillant à l'équité sociale. Pour tenir les engagements pris dans le plan pour la reprise et la résilience d'ici à août 2026, il est essentiel que Chypre accélère la mise en œuvre des réformes et des investissements en relevant les défis qui se posent. Chypre devrait renforcer ses capacités administratives pour pouvoir superviser efficacement la mise en œuvre de son plan pour la relance et la résilience, accélérer l'exécution des investissements et continuer à progresser dans la mise en œuvre des réformes clés. Il demeure essentiel d'associer systématiquement les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient le plan pour la reprise et la résilience, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre.

(22) La mise en œuvre du programme de la politique de cohésion, qui comprend le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ), du Fonds social européen plus (FSE+) et du Fonds de cohésion (FC), s'est accélérée à Chypre. Il est important de poursuivre les efforts visant à garantir la mise en œuvre rapide de ce programme, tout en maximisant son incidence sur le terrain. Dans le cadre de son programme relevant de la politique de cohésion, Chypre prend déjà des mesures destinées à stimuler la compétitivité et la croissance. Chypre reste par ailleurs confrontée à des difficultés liées notamment à la hausse des températures et aux risques de sécheresse, qui exercent une pression accrue sur l'approvisionnement en eau et les infrastructures critiques, ainsi qu'à la pénurie de main-d'œuvre et à l'inadéquation des compétences. Conformément à l'article 18 du règlement (UE) 2021/1060, Chypre est tenue, dans le cadre de l'examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, de réexaminer son programme en tenant compte, entre autres, des défis recensés dans les recommandations par pays de 2024. La proposition de la Commission adoptée le 1er avril 2025[17] prolonge au-delà du 31 mars 2025 le délai pour la présentation d'une évaluation des résultats de l'examen à mi-parcours. Elle prévoit également d'offrir une certaine souplesse pour accélérer la mise en œuvre des programmes et d'encourager les États membres à allouer des ressources au titre de la politique de cohésion à cinq priorités stratégiques de l'Union, à savoir la compétitivité dans les technologies stratégiques, la défense, le logement, la résilience dans le domaine de l'eau et la transition énergétique.

(23) La plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) offre l'opportunité d'investir dans une priorité stratégique essentielle de l'UE en renforçant la compétitivité de l'UE. STEP fait appel à 11 fonds existants de l'UE. Les États membres peuvent également contribuer au programme InvestEU, qui soutient les investissements dans des domaines prioritaires. Chypre pourrait se servir de ces

[17] Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever les défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours – COM(2025) 123 final.

initiatives pour soutenir le développement ou la fabrication de technologies critiques, notamment de technologies propres et économes en ressources.

(24) Outre les enjeux économiques et sociaux abordés par le plan pour la reprise et la résilience et d'autres fonds de l'UE, Chypre est confrontée à plusieurs autres défis liés à la recherche et à l'innovation, à l'accès au financement, à l'environnement des entreprises, à la transition énergétique, à l'adaptation au changement climatique, à l'inadéquation des compétences et à la pénurie de main-d'œuvre.

(25) Les investissements publics et privés dans la R&D à Chypre restent parmi les plus faibles de l'UE, l'intensité des dépenses publiques de R&D stagnant à 0,29 % du PIB en 2023 (moyenne de l'UE: 0,72 %) et l'intensité des dépenses de R&D des entreprises tombant à 0,28 %, soit cinq fois moins que la moyenne de l'UE. Cette situation s'explique par des facteurs structurels tels qu'une économie fondée sur les services, un nombre limité de grandes entreprises, un marché du capital-investissement sous-développé et un budget limité alloué aux mesures d'incitation. Malgré la faiblesse du financement, Chypre affiche une production scientifique importante, mais un faible taux de commercialisation, avec seulement 0,7 demande de brevet par milliard d'EUR de PIB en 2022 (moyenne de l'UE: 3,2). L'écosystème d'innovation est fragmenté, caractérisé par des liens insuffisants entre les universités, les jeunes pousses, les pouvoirs publics et le secteur financier. Le nombre de diplômés en sciences, en technologies, en ingénierie et en mathématiques (STIM) est en baisse, et la densité de chercheurs reste faible. La stratégie actuelle en matière de recherche et d'innovation manque d'objectifs et d'indicateurs; elle ne prévoit pas de mécanisme de suivi et d'évaluation ni d'analyses d'impact et ne dispose pas d'un financement à long terme. En outre, il est nécessaire d'améliorer le cadre juridique pour la commercialisation et le capital à haut risque.

(26) Un système financier diversifié et performant est essentiel pour stimuler l'investissement, l'innovation et la résilience économique. À Chypre, l'accès aux instruments alternatifs d'épargne et d'investissement reste limité et les marchés des capitaux sont insuffisamment développés. Le secteur bancaire est solide, mais le financement non bancaire reste sous-utilisé et les ménages restent fidèles aux dépôts bancaires traditionnels, ce qui entrave les flux de capitaux vers des investissements plus productifs. La culture financière reste faible par rapport à la moyenne de l'UE, ce qui limite la capacité et la motivation des ménages à diversifier leurs stratégies d'investissement. En outre, le nombre réduit d'investisseurs institutionnels et la disponibilité limitée de capital-risque restreint les possibilités de financement pour les entreprises innovantes et les jeunes pousses.

(27) Comme l'indique la boussole pour la compétitivité, toutes les institutions européennes, nationales et locales doivent déployer des efforts importants pour élaborer des règles plus simples et accélérer les procédures administratives. La Commission a fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des charges administratives: au moins 25 % et au moins 35 % pour les PME. Pour atteindre ces objectifs, elle a créé de nouveaux outils. Elle entend notamment soumettre le corpus législatif de l'UE à un test de résistance et renforcer le dialogue entre les parties prenantes. Pour être à la hauteur de cette ambition, Chypre doit par ailleurs prendre des mesures. 68 % des entreprises considèrent la complexité des procédures administratives comme un

problème pour elles lorsqu'elles exercent leurs activités à Chypre[18]. Un environnement réglementaire favorable aux entreprises est essentiel pour stimuler l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat. Chypre a accompli des progrès dans l'amélioration de son environnement des entreprises, notamment grâce à des réformes visant à simplifier l'enregistrement des entreprises et à réduire les retards de paiement dans les transactions entre les entreprises et entre les entreprises et les pouvoirs publics. Par ailleurs, les obstacles réglementaires et administratifs restent importants. La complexité des procédures d'octroi de licences et de permis, les coûts élevés de conformité fiscale pour les petites et moyennes entreprises et les obstacles à la concurrence dans le commerce de détail et les services professionnels continuent de peser sur le dynamisme des entreprises.

(28) La gouvernance des entreprises publiques reste en deçà des normes internationales, avec des lacunes dans des domaines tels que les politiques en matière de propriété des entreprises et la transparence financière. Chypre a récemment créé un conseil consultatif pour la nomination des membres des conseils d'administration des entreprises publiques et a adopté des mesures visant à améliorer la surveillance financière. Néanmoins, l'absence d'obligations d'information et d'inventaire complet des entités publiques nuit à l'efficacité du suivi, d'où des inquiétudes concernant la gouvernance et l'obligation de rendre des comptes, ainsi que la qualité et la tarification des services dans les secteurs principalement contrôlés par des entreprises publiques, comme celui de l'électricité. Pour relever ces défis, il est essentiel d'établir un inventaire des entités publiques et de l'actualiser régulièrement, et d'adopter une approche coordonnée des réformes associant l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit notamment d'élaborer une politique claire en matière de propriété des entreprises publiques, qui définisse les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de reddition de comptes des institutions qui contrôlent ces entreprises.

(29) Chypre a continué à progresser dans sa transition énergétique, notamment en augmentant sa production d'énergie renouvelable. Cependant, le pétrole et les produits pétroliers représentent toujours une part importante de la consommation d'énergie et le pays doit accélérer encore l'abandon progressif des combustibles fossiles dans tous les secteurs. Cette persistance des combustibles fossiles constitue un défi de taille qu'il faudra relever pour réduire les émissions globales de gaz à effet de serre et permettre à Chypre d'atteindre son objectif pour 2030 au titre du règlement sur la répartition de l'effort. L'isolement énergétique persiste et il convient d'y mettre fin en accélérant le projet «Great Sea Interconnector», qui a pris du retard. Il est nécessaire d'étendre et de moderniser le système et le réseau électriques de Chypre, en particulier les systèmes de stockage d'énergie renouvelable. Le développement de systèmes de stockage d'énergie renouvelable est essentiel pour augmenter la capacité du réseau de transport à intégrer les énergies renouvelables ainsi que pour réduire le délestage énergétique. Développer des transports durables et abordables reste une priorité, car le secteur des transports chypriote consomme toujours plus d'énergie, dépend totalement du transport routier, et les incitations pour électrifier la flotte de même que les infrastructures nécessaires à cet effet sont peu nombreuses. La forte dépendance du pays à l'égard des importations d'énergie exacerbe les vulnérabilités du secteur extérieur. Une intégration plus poussée des énergies renouvelables dans le bouquet

[18] Eurobaromètre Flash: Attitude des entreprises à l'égard de la corruption dans l'UE, rapport Eurobaromètre (avril 2024).

énergétique renforcerait la résilience de l'économie face aux chocs énergétiques externes et permettrait au pays d'attirer davantage d'investissements productifs étrangers. Chypre doit intensifier ses efforts pour mobiliser des financements privés en vue de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la rénovation des bâtiments, en particulier des moins performants qui exposent les consommateurs vulnérables à la précarité énergétique, notamment en encourageant ses établissements financiers à participer à la coalition européenne pour le financement de l'efficacité énergétique.

(30) La question de la précarité énergétique et de l'accès à une électricité abordable revêt un caractère d'urgence à Chypre, même si des mesures de soutien ciblées ont été mises en œuvre. Chypre figure parmi les pays de l'UE où les prix de l'électricité pour les ménages sont les plus élevés, ce qui expose les consommateurs vulnérables, en particulier, à une pression financière considérable. Les arriérés sur les factures d'eau, de gaz ou d'électricité et les problèmes structurels tels que les fuites et l'humidité restent monnaie courante. Les coûts élevés de la climatisation pèsent également lourdement sur les ménages.

(31) Chypre est confrontée à des défis environnementaux importants, notamment en ce qui concerne la pénurie d'eau et la gestion des déchets. En 2022, l'exploitation des ressources en eau a atteint un niveau critique, révélateur d'une forte surexploitation des ressources en eau renouvelables. L'agriculture, qui consomme 88 % des ressources en eau du pays, aggrave le problème en raison de systèmes d'irrigation obsolètes et d'une utilisation limitée des technologies permettant d'économiser l'eau. Chypre souffre d'un important déficit d'investissements dans les infrastructures hydriques, surtout en ce qui concerne l'eau potable et le traitement des eaux usées. Malgré les efforts déployés dans le cadre du plan d'action pour une économie circulaire 2021-2027 et du plan pour la reprise et la résilience, le taux d'utilisation circulaire des matériaux et la productivité des ressources restent inférieurs à la moyenne de l'UE. En 2022, Chypre n'a recyclé que 15 % des déchets municipaux et 70 % des déchets d'emballage, tout en générant la quantité de déchets alimentaires par habitant la plus élevée de l'UE et des volumes de déchets municipaux supérieurs à la moyenne. Une taxe de mise en décharge au titre du plan pour la reprise et la résilience pourrait améliorer la gestion des déchets à condition qu'elle soit correctement appliquée.

(32) Chypre est de plus en plus vulnérable aux risques climatiques, notamment aux incendies de forêt, aux précipitations irrégulières, aux sécheresses et aux tempêtes. Malgré les investissements prévus, les ressources que Chypre consacre à l'adaptation au changement climatique sont insuffisantes par rapport à la moyenne de l'UE. La stratégie nationale d'adaptation vise à accroître la résilience, en mettant l'accent sur la gestion durable de l'eau et la protection du littoral, mais, de manière générale, les mesures prévues restent non contraignantes. Le renforcement de la gouvernance ainsi que de la coopération entre les ministères et les autorités locales est une étape essentielle pour pouvoir mettre efficacement en œuvre les mesures d'adaptation au changement climatique ainsi que pour permettre à Chypre d'améliorer sa résilience climatique et de se conformer davantage aux normes de l'UE.

(33) Chypre affiche de solides résultats en matière d'emploi, mais les pénuries de main-d'œuvre et de compétences freinent de plus en plus le développement économique. Des secteurs clés tels que la construction, l'énergie, les soins de santé, l'agriculture et l'hôtellerie et restauration connaissent de graves pénuries, qui sont encore aggravées par l'inadéquation des compétences et la sous-utilisation de la main-d'œuvre. En outre, la proportion de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (12,9 %) reste supérieure à la moyenne de l'UE, en particulier chez les jeunes femmes.

Chypre est également confrontée à un déclin significatif des compétences de base chez les jeunes, caractérisé par la plus forte augmentation du nombre d'élèves en difficulté scolaire dans l'UE depuis 2018, en raison de facteurs tels que la participation limitée à l'éducation de la petite enfance, la mise en œuvre incomplète des politiques et la faible autonomie des établissements scolaires. Cela constitue un obstacle majeur aux efforts de reconversion professionnelle. La participation à l'enseignement et à la formation professionnels secondaires reste limitée, tandis que les possibilités de formation par le travail et l'alignement sur les besoins du marché du travail sont insuffisants. La proportion d'étudiants inscrits dans les filières STIM est la plus faible de l'UE, ce qui contribue à une pénurie persistante dans des domaines essentiels pour les transitions écologique et numérique. En outre, les compétences numériques de la population en âge de travailler restent faibles, en particulier parmi les groupes vulnérables, et la participation des adultes à l'apprentissage a fortement diminué. Des réformes soutenues par la facilité pour la reprise et la résilience et le Fonds social européen plus sont en cours, telles que la mise en œuvre des comptes de formation individuels et de programmes de formation aux compétences numériques et l'actualisation des programmes d'études, mais elles doivent encore produire leur plein effet.

(34) L'accès aux services de soins de longue durée pour les personnes âgées reste limité et les dépenses publiques dans ce domaine sont parmi les plus faibles de l'UE. Le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus qui ont besoin de soins de longue durée parce qu'elles éprouvent d'importantes difficultés à prendre soin d'elles-mêmes ou de leur ménage est l'un des plus élevés de l'UE, atteignant 34,3 %. La part croissante de la population âgée de 65 ans et plus entraînera une augmentation encore plus forte de la demande de soins de longue durée dans les années à venir. Les difficultés d'accès sont aggravées par la pénurie de main-d'œuvre, due aux bas salaires et à la faible couverture des conventions collectives. Afin d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services, Chypre pourrait mettre en place un modèle intégré de soins de longue durée, assorti d'un mécanisme solide d'assurance qualité pour toutes les formes de soins de longue durée.

(35) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2025 que les États membres de la zone euro prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur plan pour la reprise et la résilience, pour mettre en œuvre la recommandation 2025 concernant la politique économique de la zone euro. Dans le cas de Chypre, les recommandations figurant aux points 2), 3) et 5) ci-dessous contribuent à la mise en œuvre de la première recommandation pour la zone euro concernant la compétitivité, tandis que les recommandations figurant aux points 4) et 5) ci-dessous contribuent à la mise en œuvre de la deuxième recommandation pour la zone euro concernant la résilience, et la recommandation figurant au point 1) ci-dessous contribue à la mise en œuvre de la troisième recommandation pour la zone euro concernant la stabilité macroéconomique et financière énoncée dans la recommandation 2025,

RECOMMANDE que Chypre s'attache, en 2025 et 2026:

1. à renforcer ses dépenses et sa préparation globales en matière de défense, conformément aux conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025; à veiller à ce que les dépenses nettes respectent la trajectoire recommandée par le Conseil le 21 janvier 2025;

2. étant donné les délais applicables, en vertu du règlement (UE) 2021/241, pour l'achèvement en temps utile des réformes et des investissements, à accélérer la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU; à accélérer la mise en œuvre du programme de la politique de cohésion [(FEDER, FTJ, FSE+, FC)], en s'appuyant, s'il y a lieu, sur les possibilités offertes par l'examen à mi-parcours; à tirer le meilleur parti des instruments de l'UE, notamment des possibilités offertes par InvestEU et la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe», afin d'améliorer la compétitivité;

3. à renforcer la recherche et l'innovation ainsi que la commercialisation des résultats de la recherche en encourageant les investissements publics et privés dans la R&D, en renforçant les synergies entre la recherche et les entreprises et en adoptant une stratégie continue à long terme en matière de recherche et d'innovation assortie d'indicateurs d'intrants et d'extrants et d'un financement pluriannuel; à faciliter la diversification de l'économie et la poursuite des investissements productifs en favorisant les instruments alternatifs d'épargne et d'investissement, en améliorant l'éducation financière, en facilitant la participation aux marchés des capitaux et en améliorant l'accès des entreprises aux solutions de financement non bancaires; à simplifier la réglementation, à améliorer les outils réglementaires et à réduire la charge administrative, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration des procédures d'octroi de licences et de permis pour les investissements et la création de nouvelles entreprises; à améliorer la gouvernance des entreprises publiques en l'alignant sur les bonnes pratiques internationales, notamment en ce qui concerne la nomination des membres des conseils d'administration sur la base du mérite, la politique en matière de propriété des entreprises et la gestion axée sur les résultats;

4. à réduire la dépendance globale à l'égard des combustibles fossiles et à diversifier davantage l'approvisionnement énergétique, notamment en développant les interconnexions énergétiques avec les pays voisins, en augmentant le financement en faveur de l'efficacité énergétique, en promouvant les transports durables et en modernisant le réseau électrique et les installations de stockage d'énergie, afin d'intégrer une part croissante d'énergies renouvelables; à lutter contre la précarité énergétique; à accroître les investissements dans les infrastructures de gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets, à promouvoir des pratiques durables d'utilisation de l'eau, et à intensifier les efforts visant à prévenir les déchets et à améliorer la collecte sélective des déchets municipaux et des déchets d'emballage; à améliorer la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique, en mettant l'accent sur l'amélioration du cadre institutionnel régissant l'adaptation au changement climatique;

5. à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à l'inadéquation des compétences en renforçant la participation des jeunes au marché du travail, en continuant d'accroître la capacité et l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnels et en encourageant l'éducation et la formation des adultes; à intensifier les efforts visant à renforcer les compétences vertes et numériques; à accroître encore la participation à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants, à améliorer les compétences de base et à augmenter la participation des élèves aux filières STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques); à améliorer la disponibilité de services de soins de longue durée et l'accès à ceux-ci en mettant en place un modèle intégré de soins de longue durée moderne et bénéficiant d'un financement adéquat.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil
Le président/La présidente